

Metz, le 25 février 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

DDT de la Moselle

Service Aménagement Biodiversité Eau

Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Vincent HENNEL
Tél : 03.87.28.30.87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

à
Mairie de Volmunster
4, Place de la Mairie
57720 Volmunster

OBJET: Dossier de porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau relatif à l'aménagement d'une zone d'attrape et d'affouragement à Volmunster.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

Nos Réf : N° Cascade 57-2019-00302

P.J. :

- le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
- le dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de porter à connaissance concernant les travaux d'aménagement d'une zone d'attrape et d'affouragement déposé par l'association AGEVON au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement est recevable.

Les travaux et les modifications envisagés sont considérés comme notable par la police de l'eau.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissant de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à l'association valant avis de recevabilité. À l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le responsable de l'unité Police de l'Eau
par intérim



Laurent STAAB